Erosion : une loi pour déplacer les maisons du bord de mer

Des députés planchent sérieusement sur une loi de déplacement des édifices menacés par l'érosion côtière.

Au fil des semaines, des mois, des années, nos littoraux s'érodent sous les effets des marées, du changement climatique et de l'activité humaine. Le cordon dunaire et les digues se fragilisent sous le regard inquiet des élus et des riverains. Bâtiments publics, restaurants, maisons : tant dans la Manche que le Calvados, la crainte est grande en de nombreuses localités. Pour certains, le danger ne sera à leur porte que dans quelques années. Pour d'autres, il a suffi d'une forte tempête comme en janvier avec Eleanor dans le sud-Manche pour s'apercevoir que la mer vient déjà manger dangereusement les fondations de leurs maisons

"On sait que ça va arriver"

Le repli stratégique, c'est l'expression consacrée, consiste dans le déplacement des populations et des activités économiques face au recul irréversible du trait de côte. Certains députés y pensent et commencent à le coucher sur le papier avant, peut-être, de proposer une loi en ce sens. Stéphane Buchou, député de Vendée sous l'étiquette La République en Marche, est membre de la Commission Développement Durable et Aménagement du Territoire et président du Comité National de suivi du Trait de Côte. Le repli stratégique est l'une de ses réflexions majeures. "*Un groupe de travail est constitué sur le sujet. On sait qu'un jour où l'autre, ça va arriver sur nos territoires*, confie-t-il. *Nous devons donc l'anticiper et trouver des solutions pour répondre à ce défi.*"

Une cartographie précise des risques de submersion

Sans nier l'utilité des solutions comme les digues et les enrochements, l'élu dénonce leur utilisation quasi systématique. Leurs coûts pour la collectivité sont parfois bien supérieurs à leur utilité réelle. Le déplacement des populations prend alors tout son sens. Problème : aujourd'hui, la proposition n'a aucune existence juridique. "*Le premier objectif est d'acquérir cette reconnaissance. On parle de submersion marine, d'érosion côtière, entre autres phénomènes... Nous devons donc au plus vite en trouver la définition la plus précise possible.*"

Une fois celui-ci réglé, les élus pourront s'atteler à la mise en place de solutions concrètes.

Sur le modèle de ce que réalise actuellement le Réseau d'Observation du Littoral Normandie Hauts de France (voir article ci-dessous), "*l'idée est donc de mettre en oeuvre une sorte de boite à outil pour élus locaux grâce à une cartographie la plus précise possible à horizon de plusieurs années*", ajoute Stéphane Buchou.

Parmi celles-ci, l'une d'entre elles ne manquera pas de faire parler si elle se confirme : une indemnisation plafonnée pour inciter les particuliers ou professionnels à se déplacer vers des terrains plus sûrs. "*Rien n'est arrêté mais ce serait la solution pour les cas les plus urgents. Pour ceux qui seraient touchés plus tard, l'indemnisation serait dégressive.*" La cartographie du littoral effectuée par les professionnels permettrait de savoir pendant combien de temps le bien serait encore utilisable. Si le propriétaire accepte le déplacement au plus vite, la somme qu'il touchera sera importante ; s'il attend jusqu'à l'effondrement de sa bâtisse, il ne touchera rien. "*A un moment, on n'est pas là pour faire plaisir mais pour être responsables*, avertit le député. *Ca passe parfois par des annonces qui ne font pas plaisir à entendre.*"

Une carotte financière

Ces propositions ne laissent pas insensibles sur le terrain. Jacky Bidot, président de la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage admet que les indemnisations "*seront un jour ou l'autre une réflexion à prendre en compte pour que les gens acceptent de quitter leur environnement. Mais ça devra se faire intelligemment, avec du consensus plutôt que de l'arbitraire*", avertit-il. C'est notamment le message passée dans les écoles du secteur où l'avenir du littoral est le sujet des citoyens de demain.

La question du lieu où déplacer riverains et entrepreneurs se pose également, surtout dans les secteurs où la densité des constructions est forte. "*Dans les communes littorales, on a des contraintes très fortes en matière d'urbanisme*, explique le président de la communauté de communes Granville Terre et Mer Jean-Marie Sévin.

Avec la loi ELAN en cours d'examen, il pourrait y avoir des évolutions pertinentes de la Loi Littoral pour permettre aux habitants de bord de mer de se replier pas trop loin du littoral." La possibilité de construire dans certaines "dents creuses" (voir article ci-dessous) offrirait de nouveaux terrains pour régler une partie de ce problème de repli.

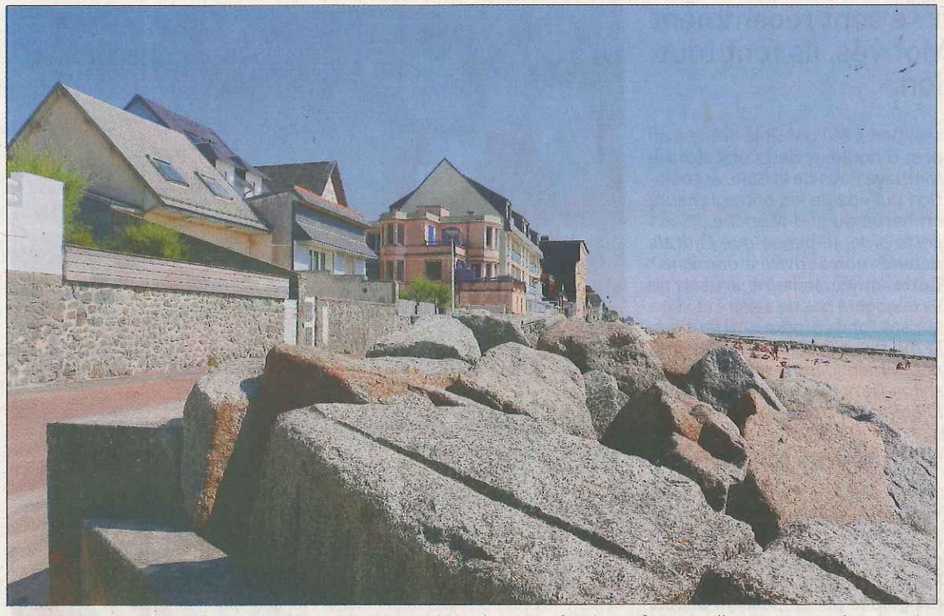

Les enrochements, une solution utile mais pour combien de temps ? A Agon-Coutainville, comme en de nombreux littoraux de la région, la mer se retrouve très proche des habitations.

Cependant tout le monde n'est pas convaincu par cette proposition. Pierre Pozzo, dirigeant du groupe Pozzo Immobilier comprend l'idée mais n'est pas optimiste quand à sa mise en place, en particulier chez les professionnels. "*Le consommateur est un zappeur, il est là pour se faire plaisir avant tout*, avance-t-il. *Sa glace, il veut la manger les pieds dans l'eau, pas dans les terres. Les restaurateurs vont rester au bord de mer car c'est là où sont les clients, sinon leur outil ne tourne pas.*"

Si la réflexion est donc bien avancée sur le sujet, les interrogations restent encore nombreuses. Comment plafonner l'indemnisation ? Quel budget total l'Etat pourra investir dans ces primes ? D'autres entités participeront-elles à leur financement ? Les personnes et entreprises seront-elles déplacées de force quand la situation deviendra trop dangereuse ? Une chose est sûre : il sera impossible d'indemniser tout le monde, sous peine de ruiner l'Etat. Si l'Etat est bien conscient de l'urgence de la situation en de nombreux endroits, les annonces officielles ne sont toujours pas arrêtées. Pendant ce temps là, la nature ne se gène pas pour reprendre ses droits.

Pierre-Maxime Leprovost

"Pédagogie à prévoir

Stéphane Buchou, député LREM de Vendée.

REPERES

450 km de côtes

Avec respectivement 330 et 120 kilomètres de littoral, la Manche et le Calvados font partie des territoires parmi les plus exposés en France aux évolutions du trait de côte.

GEMAPI

Depuis le 1er janvier 2018, les Commaunutés de Communes sont responsables de la Gemapi - gestion des eaux, des milieux aquatiques et prévention des inondations - de leur territoire. Cela inclut notamment la protection des digues et des écosystèmes aquatiques.

Pieds dans l'eau...

Les nouveaux acquéreurs de bâtiments sur les littoraux seront informés systématiquement du risque potentiel de se retrouver les pieds dans l'eau. *"Ceux qui habiteront dans des zones à risque doivent avoir toutes les clés"*, souhaite Stéphane Buchou.